



Sous la présidence de Mme Martine GUIBERT, Vice-Présidente en charge de l'emploi, de la formation et de la transition énergétique, la commission environnement et transition énergétique s'est déroulée en salle des conférences le lundi 8 mars 2021. Tous les membres titulaires de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 26 février, l'ordre du jour concernait :

- Bilan des actions menées en faveur de la biodiversité et des milieux aquatiques ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Cf. Annexe 1).

Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par :

- Emmanuelle BAUDIN FOUILLADIEU, Directrice Générale des Services ;
- Céline RIEUTORT, chef du service environnement ;
- Coralie DUBOURGNON, animatrice du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère ;
- Anthony CAPRIO, chargé de mission Natura 2000.

Mme CHAYLA Aurélie, suppléante de M. Vital GENDRE, est désignée secrétaire de séance.

Mme Martine GUIBERT introduit la réunion et remercie l'ensemble des participants. Elle laisse la parole aux agents du service environnement qui déroulent le diaporama (Annexe 2).

Bilan des actions menées en faveur des milieux aquatiques

Plusieurs élus font référence à un courrier envoyé récemment aux communes par le Préfet du Cantal qui précise qu'une expertise nationale sur les ponts et murs va être conduite par le CEREMA (Cf. Annexe 3).

Coralie DUBOURGNON présente les outils de gestion des milieux aquatiques tels que le contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère et rappelle que la majorité des interventions sont réalisées sur des propriétés privées.

La programmation du contrat de progrès territorial porte sur les années 2019 à 2024. Elle précise que le programme d'actions a été élaboré après un diagnostic intégral de plus de 600 km de cours d'eau. Ce diagnostic a permis de cibler les points noirs et enjeux prioritaires du territoire en matière de restauration et de préservation des milieux aquatiques.

Elle se tient à la disposition des élus pour apporter des points de précisions sur le diagnostic réalisé sur chacune des communes et le calendrier des actions programmées sur l'ensemble des masses d'eau.

Martine GUIBERT revient sur les financements du contrat de progrès territorial et ajoute que les travaux engagés sur les cours d'eau n'engendrent aucun reste à charge pour les propriétaires. Elle précise que le taux de la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la mise en œuvre du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère peut être variable car sur ce type d'outil, la Région fonctionne avec des appels à projets au fil de l'eau. Le financement des actions du contrat de progrès territorial pourra donc être bonifié grâce à ces appels à projet.

Coralie DUBOURGNON indique que la convention visant à restaurer la continuité écologique de l'Ander porte sur 14 ouvrages qu'il est proposé d'effacer ou d'aménager. Ce sont essentiellement des seuils, des barrages ou encore des buses qui entravent la continuité piscicole et sédimentaire du cours d'eau.

Un point d'attention est apporté sur la commune de TIVIERS qui ne semblerait pas bénéficier de travaux de restauration de ses cours d'eau. Cette commune étant située sur le bassin versant de l'Alagnon, **Coralie DUBOURGNON** précise qu'elle s'entretiendra avec le Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) afin de préciser cet aspect.

SYNTHESE :

Les agents de Saint-Flour Communauté se tiennent à la disposition des élus pour préciser les actions qui pourraient être mises en œuvre sur leurs communes en matière de restauration des milieux aquatiques. Un calendrier prévisionnel des travaux 2021-2024 a été établi en ce sens dans le contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère.

Bilan des actions menées en faveur de la biodiversité

• Sites Natura 2000

Anthony CAPRIO présente la démarche Natura 2000. Il rappelle que les périmètres qui concernent des linéaires de cours d'eau (comme c'est le cas pour le site Affluents rive droite de la Truyère amont relatif à la préservation des écrevisses à pattes blanches) comprennent uniquement les parcelles situées entre 15 et 100 mètres autour du cours d'eau.

Il précise que l'animation des sites Natura 2000 (poste et prestations de services) est financée à 100% par l'Union européenne et l'État. Aussi pour entreprendre des actions de restauration, il s'avère nécessaire de réaliser une veille sur les appels à projets en cours ou de déposer un contrat Natura 2000 (outil contractuel spécifique à la démarche Natura 2000).

Jean-Marc BOUDOU rappelle le rôle important joué par Saint-Flour Communauté afin de coordonner l'ensemble des prestations sur ces sites.

Anthony CAPRIO précise que sous le terme de « trames vertes et bleues » se cache l'ensemble des corridors écologiques qui servent au déplacement des espèces (alignement d'arbres, haies, murets, cours d'eau, réseau de mares...). Dans le cadre de la restauration des trames vertes et bleues de la Planèze et de la Truyère, 12 km de haies et 6 bosquets de pins doivent être plantés.

Les sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour et des Gorges de la Truyère mènent une action commune avec plusieurs sites Natura 2000 de l'ex région Auvergne : il s'agit du projet ELEVE (ELEveurs Vétérinaire Environnement). L'objectif est de limiter l'usage des traitements antiparasitaires sur les troupeaux, grâce à un travail mené avec des binômes volontaires d'agriculteur/vétérinaire.

Anthony CAPRIO indique qu'un bulletin spécifique dédié aux actions menées sur les sites Natura 2000 est publié annuellement : le Nat'Info. Sa diffusion est notamment assurée dans les communes, les offices de tourisme ou encore les maisons des services. Édité à 1 500 exemplaires, il est également distribué lors de manifestations, animations, réunions... La version numérique de ce bulletin est également téléchargeable sur le site web de Saint-Flour Communauté : <https://saint-flour-communaute.fr/deuxieme-numero-de-nat-info/>

• Espaces Naturels Sensibles

Céline RIEUTORT présente les actions menées sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Elle précise que pour l'ENS du Puy de la Tuile, situé sur la commune de Deux-Verges, il existe un millefeuille de sites naturels qui se superposent :

- un ENS animé par Saint-Flour Communauté,
- un site Natura 2000 porté par le Parc Naturel Régional de l'Aubrac,
- et une Réserve Biologique Dirigée (RBD) gérée par l'ONF.

Cet enchevêtrement de périmètres et d'interlocuteurs complexifie le travail de coordination entre tous les acteurs et rend difficile l'appropriation des actions par les usagers du site. Tous ces sites étant situés dans le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac, il paraîtrait plus judicieux que le portage des ENS en Aubrac soit assuré par le PNR Aubrac. Cette alternative avait été abordée avec le Conseil Départemental du Cantal en 2019, mais n'avait pas été retenue. En effet, le Conseil Départemental privilégie sa délégation d'animation d'ENS à une collectivité territoriale.

Martine GUIBERT souligne que les missions relatives à l'animation d'ENS sont en totale adéquation avec le champ de compétence des Parcs Naturels Régionaux.

Céline RIEUTORT précise qu'une réunion pourrait se tenir le 21 mai prochain avec le PNR Aubrac, le Conseil Départemental du Cantal et les élus de Saint-Flour Communauté afin d'évoquer ces difficultés.

Les membres de la commission tiennent à souligner le travail remarquable qui est assuré par la collectivité en matière de préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques. Ils précisent que la communication autour de ces actions n'est pas assez importante car la plupart des élus présents n'avait pas connaissance de tous les projets engagés. Or, la biodiversité et les espaces naturels sont un réel atout pour le territoire et il conviendrait de mieux les faire connaître. La communication pourrait donc être accentuée sur ces sites afin de mettre en valeur les actions menées par la communauté de communes. Les bulletins municipaux pourraient être un relais intéressant.

Ils tiennent également à souligner que la mise en valeur des sites naturels est indispensable et permet une meilleure appropriation locale. Les aménagements réalisés sur la Narse de Lascols peuvent servir d'exemples car ils sont qualitatifs et cela permet aux visiteurs de prendre toute la dimension du site.

Jean-Marc BOUDOU appuie ces propos et indique que le document présenté en séance pourrait servir de base à une présentation plus large auprès des élus du territoire (en conférence des maires par exemple).

Les membres de la commission sont également favorables à l'organisation de sorties sur le terrain ou de suivi d'opérations de restauration de milieux naturels afin de mieux appréhender les enjeux du territoire en matière environnementale.

Martine GUIBERT revient sur les missions menées par les deux PNR présents sur le territoire communautaire et indique qu'une présentation des programmes d'actions du PNR Aubrac et du PNR des Volcans d'Auvergne pourrait être appréciée dans une prochaine commission. L'idée serait de s'appuyer sur les enjeux et actions ciblés dans chaque charte de Parc sur notre territoire afin de garantir une meilleure mutualisation de ces actions et d'éviter les redondances. Le projet de territoire de l'intercommunalité pourrait être ainsi complété.

Emmanuelle BAUDIN précise que sur les 53 communes de Saint-Flour Communauté, 11 communes sont concernées par le PNR des Volcans d'Auvergne et 12 par le PNR Aubrac.

SYNTHESE :

Un bulletin annuel synthétisant les actions menées sur les sites Natura 2000 est édité à 1500 exemplaires.

Une réunion entre Saint-Flour Communauté, le PNR Aubrac et le Conseil Départemental du Cantal pourrait avoir lieu le 21 mai afin d'échanger sur les opportunités de portage des actions des Espaces Naturels Sensibles par le PNR Aubrac.

Les élus s'accordent sur la nécessité d'accroître la communication autour des actions de préservation et de mise en valeur de la biodiversité et des sites naturels emblématiques du territoire. Cela constitue un véritable atout pour le territoire communautaire.

Une présentation des actions menées par les deux Parcs Naturels Régionaux est également attendue par les élus afin de mieux coordonner le futur projet de territoire avec les chartes de Parc.

Questions diverses

La prochaine commission environnement et transition énergétique, initialement annoncée au 22 mars 2021 se déroulera **le lundi 29 mars 2021 à 9h30 en salle des conférences.**

À Saint-Flour, Le 11 mars 2021,

La Vice-Présidente déléguée,

Martine GUIBERT



Le secrétaire de séance

Aurélie CHAYLA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Aurélie Chayla", written over a faint circular stamp.